



PRÉFET DU JURA

2018

# RAPPORT D'ACTIVITE

des services de l'état  
dans le Jura



# Édito

**C**haque année, le représentant de l'État dans le département doit informer le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département.

Au titre de l'année 2018, j'ai souhaité donner une dimension nouvelle à ce rapport d'activité, en proposant une nouvelle présentation : plus dynamique et plus aérée.

Aussi, plutôt que d'aborder de manière exhaustive l'ensemble des actions des administrations déconcentrées dans le département du Jura, le rapport 2018 se veut synthétique, mettant en évidence les événements marquants, les chiffres clés et les principaux concours financiers de l'année. Il permettra aussi à chacun d'approfondir la thématique de son choix via le site Internet identifié.


Puisque l'engagement des agents de l'État s'inscrit dans le quotidien de nos concitoyens, c'est naturellement que le rapport s'est construit autour de trois axes majeurs des politiques publiques du Gouvernement : les actions réalisées en faveur de la sécurité des citoyens et des biens, les interventions menées à destination des territoires et les actions conduites au service des jurassiens.

Dans un contexte en évolution permanente et quasi-immédiate, où notre réactivité, notre capacité à nouer des partenariats et notre agilité face aux défis de notre société sont testées au quotidien, j'ai fait le choix de témoigner régulièrement, via les réseaux sociaux, des actions menées et des objectifs poursuivis dans de nombreux domaines : économie, sécurité routière, formation professionnelle, agriculture, écologie,...

Ce rapport annuel est le témoin des efforts permanents de tous les agents de l'État dans le Jura, qui innovent chaque jour pour offrir à chacun un service public moderne et de qualité, dans un environnement sécurisé, apaisé et préservé.

À travers ce document, je souhaite également rendre hommage à ces femmes et ces hommes qui, par leur implication quotidienne, assurent la permanence de l'État et le service de nos concitoyens.

J'espère que vous trouverez le même plaisir dans cette lecture que celui des agents de l'État de vous servir au quotidien.



*Richard VIGNON*  
*préfet du Jura*



# Faits marquants



Dans le cadre du « **plan grand froid** », activé du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, le préfet a sillonné les rues de Lons-le-Saunier, avec le personnel de la Croix-Rouge, et le directeur de la DDCSPP, pour aller à la rencontre des personnes en danger de rue.

**15 février 2018**

**8 mars 2018**

A la médiathèque de Dole, à l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes**, les femmes des associations « Scènes du Jura » et « Femmes debout » ont témoigné de leurs situations en présence du Secrétaire général de la Préfecture et du sous-préfet de Dole.



Au lycée agricole de Montmorot, lors de l'Assemblée générale de l'association des maires du Jura, **Mme Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur**, a échangé avec les élus jurassiens sur les thématiques quotidiennes : réformes territoriales, dotations, droit de dérogation du préfet, formation, apprentissage, ...

**6 avril 2018**

**14 juin 2018**

L'ancienne École normale pour filles de Lons-le-Saunier regroupe désormais le Tribunal d'instance et le Conseil des prud'hommes. Répondant aux enjeux actuels en offrant un accès à la Justice simplifié, le Palais de Justice a été inauguré par **Mme Belloubet, ministre de la Justice**



**M. Mézard, ministre de la Cohésion des territoires** s'est déplacé à Lons-le-Saunier et à Dole afin de signer les deux conventions « cœur de ville » dont l'objectif est de faciliter la revitalisation des centres des villes moyennes en favorisant notamment l'installation de commerces locaux.

**30 décembre 2018**

**7 août 2018**

M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a rencontré les étudiants en archéologie œuvrant à la reconstruction du château médiéval de Chevreux. Il a profité de son déplacement dans le Jura pour visiter et féliciter le travail du centre sportif et nautique à Orgelet et d'un centre de loisirs à Dole.



Pour la seconde édition de « la rentrée en musique », le préfet du Jura a accueilli en musique les nouveaux élèves de l'école élémentaire des Avignonnets à Saint-Claude, en compagnie de l'inspecteur d'académie et de la sous-préfète de Saint-Claude

**3 septembre 2018**

**22 octobre 2018**

La tempête Éléonore de janvier et la sécheresse de l'été 2018 ont provoqué d'importantes mortalités d'épicéas résultant de l'attaque de scolytes. La solidarité de tous a été valorisée lors d'une visite de terrain dans la forêt de Censeau, en présence de l'association des Communes forestières du Jura et de l'ONF.



Dans le cadre du centenaire de l'armistice de la Grande guerre, de nombreuses cérémonies ont été organisées. Les élèves de l'UNSS et les jeunes sapeurs pompiers d'Arbois ont notamment ravivé la flamme du monument aux morts de Lons-le-Saunier avec celle de l'Arc de Triomphe

**11 novembre 2018**

**20 décembre 2018**

Dans le cadre des manifestations des «gilets jaunes», le préfet apporte son soutien aux forces de l'ordre, fortement mobilisées pour assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens, tant manifestants qu'usagers, et les remercie vivement pour leur engagement indéfectible.



# Sommaire

<b>7</b>	<b>L'État en faveur du Pacte républicain</b> Assurer l'ordre public Garantir la sécurité routière Éprouver les procédures de sécurité civile Transmettre les valeurs républicaines Gérer les crises animales et sanitaires
<b>13</b>	<b>L'État au cœur des territoires</b> Réussir les défis du changement climatique Revitaliser nos territoires Accompagner les initiatives locales Aménager le territoire Protéger les milieux naturels
<b>19</b>	<b>L'État au service des jurassiens</b> La politique de la ville Favoriser le dialogue social Maintenir l'offre scolaire Accompagner les réformes Garantir les contrôles des entreprises Promouvoir la culture
<b>26</b>	<b>Annexes</b> Les dotations de l'État aux communes et EPCI Les dotations de l'État au Conseil départemental



# L'ETAT EN FAVEUR DU PACTE REPUBLICAIN





# Assurer l'ordre public

Focus : Gilets Jaunes – Activation du COD

En se fondant sur les cinq axes de la PSQ et dans le cadre d'un travail partenarial, les orientations ont été mises en œuvre sans délai par les services de l'Etat dans le Jura.

**Axe 1 :** la généralisation, de la « fonction contact » de la gendarmerie, à l'ensemble des compagnies du Jura, constitue un premier pas vers une plus grande proximité. La création par la gendarmerie nationale de groupes d'enquête tend également à garantir la réactivité des forces de l'ordre. Enfin, les points de vigilance, de rencontre et de dissuasion (PVRD) de la police nationale, et élargis par la PSQ, ont contribué à la diminution de la délinquance sur la voie publique et rendu possible le développement d'une relation de confiance avec les citoyens.

**Axe 2 :** la signature de conventions entre la police nationale, la gendarmerie nationale et les polices municipales du département a permis une meilleure collaboration entre les deux polices. Cette totale coordination d'action renforce leur efficacité et éviter la création de « zones blanches de sécurité ».

**Axe 3 :** la montée en puissance de l'action de l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie (ISCG), a

permis de compléter l'action des forces de l'ordre en prenant en compte le volet social des sollicitations et d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des victimes. Enfin, le développement des protocoles de participation citoyenne a permis de sensibiliser les habitants aux phénomènes de délinquance au cours de diverses réunions publiques.

**Axe 4 :** l'équipement des forces de l'ordre en terminaux « néo » et le développement de la vidéo-protection contribuent à une police et une gendarmerie connectées. Sous l'angle de la PSQ, cette dotation technologique a également permis une meilleure élucidation des délits.

**Axe 5 :** Le 19 mars 2018, le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) a réuni tous les acteurs concernés et a permis la création d'une sous-commission de suivi des violences faites aux femmes. Celle-ci coordonne les actions des différents intervenants. Aussi, le principe acté d'une réunion régulière avec les acteurs privés de la sécurité permet d'élaborer avec eux une stratégie de sécurité partagée et collaborative, dans la logique d'un continuum de sécurité.

## 5 axes :

### Une police et une gendarmerie :

- aux ambitions retrouvées
- respectées
- sur-mesure
- connectées
- partenaires

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>



# Garantir la sécurité routière



Mise en œuvre de contrôles routiers inopinés

## **Bilan 2018/2017**

**-64 % personnes de  
tuées**

**(31 en 2017 et 11 en 2018)**

**-27 % d'accidents**

**(158 en 2017 et 115 en  
2018)**

**-26 % personnes de  
tuées**

**(212 en 2017 et 156 en  
2018)**

Le document général d'orientation de la sécurité routière signé le 1<sup>er</sup> mars et élaboré en collaboration avec la préfecture, le conseil départemental, le procureur de la République et de nombreuses associations, fixe les grands enjeux qui seront déclinés pendant les cinq prochaines années (2018-2022) dans le plan départemental d'actions de sécurité routière.

L'amélioration de la sécurité sur le réseau routier est l'effet conjugué d'une politique de contrôle des forces de l'ordre et de prévention.

Pour engager une dynamique vertueuse, il importe de maintenir une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs. En particulier, un effort accru doit être fait en matière de pédagogie à destination de l'ensemble des usagers de la route.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la nécessité de mener des actions en partenariat avec différents acteurs.

Ainsi, on peut citer comme actions marquantes la présence des intervenants départementaux de sécurité routière sur un stand dédié lors de la Percée du Vin Jaune 2018 à l'Étoile.

Dans le même ordre d'idée, une convention de partenariat avec les organisateurs du tour du Jura a permis de mener plusieurs actions lors de l'édition 2018. Ce partenariat a également été décliné en direction des professionnels, notamment avec les chambres consulaires et a permis de réaliser une action en juin 2018.

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere>

## Éprouver les procédures de sécurité civile

La sécurisation des rassemblements et manifestations fait l'objet d'une attention particulière et un travail partenarial a été réalisé en lien étroit avec les maires et les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles. L'année 2018 a une nouvelle fois traduit la mobilisation des forces de sécurité intérieure afin de permettre la tenue de manifestations emblématiques parmi lesquelles peuvent être citées No logo, La Percée du Vin Jaune, la finale de la coupe du monde.

Afin de renforcer le caractère opérationnel de leurs actions, les forces de sécurité intérieure, en lien avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise parmi lesquels le service départemental d'incendie et de secours du Jura, ont réalisé de nombreux entraînements, dont un exercice de grande ampleur, le 06 novembre 2018, à Champagnole, sur la thématique « tuerie de masse/acte de terrorisme ».

Les services de l'État ont assuré la gestion de crise en 2018 à un niveau inédit pour le département puisque le centre opérationnel départemental (C.O.D.) a été activé pas moins de 24 fois (hors exercice), ce qui constitue une première. En effet, dès le mois de janvier avec les inondations des bassins du Doubs et de la Loue, le centre opérationnel départemental a été activé durant 96 heures non-stop afin de coordonner, sous l'autorité du préfet, l'engagement des importants moyens déployés sur le terrain.

Par la suite, la fin de l'année 2018 a été marquée par un mouvement social d'une forme et d'une intensité nouvelle. Ce mouvement s'est, de plus, inscrit dans la durée et a nécessité une mobilisation d'une ampleur nouvelle des forces de sécurités intérieures.

### ***2018 une année record***

***❖ 26 activations du centre opérationnel départemental***

***❖ 96 h consécutives de permanence organisées lors des inondations en janvier***

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>



# Transmettre les valeurs républicaines

*Le comité d'intégration des réfugiés du Jura (CIR-J)*

Un contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement.

Afin de coordonner au niveau départemental l'ensemble des acteurs du territoire concernés pour permettre une intégration durable des ménages réfugiés, un Comité d'Intégration des Réfugiés du Jura (CIR-J) a été créé en juillet 2018.

Cette création s'est concrétisée par une convention d'engagement partenarial, signée le 9 novembre 2018 par le préfet Régnier, Délégué Interministériel à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés.

La convention expose la stratégie territoriale pour l'intégration des publics réfugiés autour de cinq piliers leviers :

- l'apprentissage du français,
- l'accès au logement,
- l'accès aux soins,
- le volet social et la culturel,
- l'accès à l'emploi.

Piloté et animé par une coordinatrice départementale à l'intégration des réfugiés, le comité permet désormais d'instaurer une démarche partenariale entre institutions, acteurs de la société civile, élus locaux et monde de l'entreprise.

Des groupes de travail sont organisés sur ces 5 piliers identifiés avec des acteurs tels que : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Pôle Emploi, la Direccte, les missions locales, les organismes de formation, le Conseil départemental, le Conseil régional, l'Agence Régionale de Santé, les centres d'hébergement (CADA, CPH), le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), Solidarité Habitat (Soliha), les chambres consulaires, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les restos du Cœur, l'Association des Maires du Jura... etc.

**Entre début 2017 et juillet 2018, 227 adultes ont obtenu le statut de réfugié**

**Parmi les Mineurs Non Accompagnés (MNA) accueillis en 2017,**

**près de 60 sont devenus majeurs en 2018**

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/>





## Gérer les crises animales et sanitaires

### **L’Affaire Lactalis dans le département**

### **La lutte contre la maltraitance animale**

**235 inspections**

**Plus de 5 200  
prélèvements  
d'échantillons**

**17 alertes sanitaires**

L’affaire Lactalis a débuté en décembre 2017 avec la découverte de laits infantiles contaminés par des salmonelles, produits dans une usine de Mayenne.

La DDCSPP a assuré la gestion de cette crise dans le département.

Une vingtaine de contrôles ont été réalisés dans des grandes et moyennes surfaces mais aussi auprès d’opérateurs plus spécialisés (crèches, hôpitaux, pharmacie...).

Ces interventions visaient à vérifier la bonne circulation des informations et la mise en œuvre des mesures de retrait-rappel. Elles ont permis d’apporter à certains professionnels les précisions nécessaires, mais aucun opérateur jurassien n’a été visé par une procédure contentieuse.

Au niveau de la production, le concentrateur de produit laitier du département a été contrôlé et aucune non-conformité majeure n’a été constatée.

En constante progression, les signalements sont analysés au cas par cas avec différents partenaires afin d’établir un diagnostic précis et une intervention adaptée au sein de la cellule départementale de prévention de la maltraitance animale créée en décembre 2018, copilotée par la Chambre d’Agriculture et le Groupement de Défense Sanitaire. Cette structure agit en complémentarité avec les cellules d’accompagnement et d’urgence.

#### Protection animale en abattoirs :

2018 a été marquée par la diffusion sur les réseaux sociaux d’une vidéo dénonçant l’abattage des chevaux à l’abattoir d’Equevillon où il apparaît que les conditions réglementaires de mise à mort sont respectées.

Des contrôles réguliers sont effectués par les agents des services d’inspection en poste dans les abattoirs, complétés par des audits annuels complets. Ces contrôles s’intègrent dans le plan national « lutte contre la maltraitance animale ».

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux>

# L'ETAT AU COEUR DES TERRITOIRES





# Réussir les défis du changement climatique

## *L'impact de la sécheresse*

**3 arrêtés de restrictions**

**le 21 septembre 2018**

**le département est placé**

**en alerte de niveau 3**

**10 communes ravitaillées par camions citernes**

**2 communes ont recours à l'interconnexion**

**3 communes remettent en fonction des captages abandonnés**

Malgré un début d'année 2018 favorable à la recharge des stocks d'eau, dès début juin et durant tout l'été, il ne tombe que 40 à 60 % des normales de pluie durant trois mois, alors que la température moyenne de l'été est la 2ème valeur enregistrée après la valeur record de 2003.

Beaucoup de cours d'eau ont été en à sec ou ont enregistré de faibles débits jamais mesurés jusqu'alors.

Les mortalités aquatiques n'ont pas été massives sans doute avec l'aide des températures nocturnes.

L'impact sur la végétation est important sur la forêt par le dessèchement de jeunes arbres, en particulier le hêtre, et la prolifération des parasites comme la pyrale du bois et le scolyte.

La sécheresse persistante a par ailleurs eu des répercussions sur le sol favorisant sa rétraction dans les zones riches en argile causant des dégâts aux habitations.

Cette situation a appelé la mobilisation de l'ensemble des institutions : Etat, Conseil régional et départemental.

Les mesures d'accompagnement de l'État ont porté sur :

- l'augmentation du montant des avances sur les aides PAC 2018. Les taux des avances versées à partir du 15 octobre ont été relevés à 70 % pour la plupart des aides directes (au lieu de 50%) et à 85 % pour les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

- le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Ordonnés le 24 octobre 2018, les dégrèvements pour pertes de récoltes représentent plus de 1,7 millions d'euros.

- la prise en charge de cotisations sociales MSA. Une première enveloppe de 23 000 € avait été allouée pour le Jura pour permettre la prise en charge de cotisations sociales MSA. Elle a été complétée à l'automne 2018 par une seconde enveloppe de 84 000 euros que les administrateurs de la MSA Franche-Comté ont décidé de réserver aux jeunes agriculteurs installés en 2013, 2014 et 2015.

- le dispositif de reconnaissance et d'indemnisation des calamités agricoles. Ce dispositif permet de financer les exploitants agricoles ayant subi des pertes de fourrages lors de cet événement climatique sans précédent.

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>





# Revitaliser nos territoires

Les opérations « Cœur de ville »

**2 villes  
sélectionnées**

**dans le Jura :**

**Lons-le-Saunier**

**Dole**

**Conventions  
signées**

**en juin 2018**

**par le ministre de  
la Cohésion des  
territoires**

Le programme « Cœur de ville » vise à accompagner les collectivités dans leur projet de territoire afin de favoriser la redynamisation des villes moyennes en repensant les complémentarités et les coopérations entre leur centre et leur périphérie.

Les projets développés dans le cadre de ces programmes s'appuient sur des leviers de développement local et sur les atouts préexistants.

Dole et Lons-le-Saunier ont été retenues à ce programme lancé par le gouvernement en avril 2018.

Ces deux villes travaillent avec leur agglomération en vue d'un projet global portant sur diverses thématiques : favoriser l'installation des ménages dans le centre-ville et améliorer leur qualité de vie, redonner de la force au tissu commercial et économique, favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire et soutenir la vie locale.

Après une phase de préparation des projets ayant abouti à la signature par le ministre de la cohésion des territoires

des conventions de programme « action cœur de ville », les deux territoires sont entrés dans la phase d'initialisation.

Cette phase permettra aux territoires de préciser les projets, les périmètres d'intervention et les secteurs prioritaires. Elle définira également une liste d'actions sur laquelle la collectivité et ses partenaires s'engageront par avenants à la convention initiale.

La phase de travail relatif à la rédaction des cahiers des charges des études complémentaires prévus aux conventions étant terminée, les deux villes sont maintenant dans l'attente de ces données afin de mieux définir leur programme d'action.

Certaines actions sont déjà mises en œuvre : intervention de la ville de Dole et de la Communauté d'agglomération du Grand Dole dans le cadre de la rénovation de l'habitat ou du démarrage du programme FISAC (FISAC - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la ville de Lons-le-Saunier retenue au titre de l'année 2018.

Pour en savoir plus

<https://www.cget.gouv.fr/dossiers/action-coeur-de-ville>



# Accompagner

## les initiatives locales

### Les regroupements de communes

Au 31 décembre 2018, le département compte neuf communes nouvelles :

- Beaufort-Orbagna
- Chassal-Molinges
- Dampierre
- Domblans
- Grande-Rivière-Château
- Lavans-lès-Saint-Claude
- Les trois châteaux
- Nanchez
- Saint-Hymetière-sur-Valouse

**9 communes nouvelles**

**2015 : 544 communes**

**2018 : 494 communes**

Depuis 2015, date de création de la première commune nouvelle (Mièges), jusqu'à la fin 2018, pas moins de 78 communes se sont rapprochées pour créer 28 communes nouvelles.

Le département du Jura est, à l'échelle nationale, le troisième département où les fusions ont été les plus nombreuses.

En 2018, jusqu'à quatre communes se sont regroupées pour n'en former qu'une.

C'est notamment le cas des anciennes communes de Cézia, Chemilla, Lavans-sur-Valouse et Saint-Hymetière qui sont regroupées au sein de la commune nouvelle de Saint-Hymetière-sur-Valouse.

L'administration a accompagné les élus dans ces procédures par la diffusion d'informations et de conseils dans le cadre de séances de travail, dans les communes, comme en préfecture.

Il en est de même en ce qui concerne les projets initiés par des élus en vue de fusionner des communautés de communes.

Réunissant plus de 200 élus, un séminaire a été organisé par la préfecture, à la demande des maires, le 10 novembre 2018 à Morbier afin d'apporter un éclairage politique et juridique sur d'éventuelles fusions qui correspondraient aux bassins de vie, et même plus judicieusement de « bassins d'envie ».

Dans le cadre des regroupements d'intercommunalités, les collectivités bénéficieront du soutien financier de l'État, à hauteur de 50 %, via le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT) pour le financement des études d'ingénierie nécessaires.

Pour en savoir plus

[www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)



# Aménager le territoire

**2 MSAP**  
**dont 8 MSAP Etat :**

**Arbois**  
**Arinthod**  
**Beaufort**  
**Chaussin**  
**Ounans**  
**Morez**  
**Salins-les-Bains**  
**Orgelet**

**Plus de 16 M €**  
**de subventions**

**Plus de 85 M €**  
**d'investissements**  
**réalisés**

L'État contribue, à plusieurs titres, en lien avec les collectivités territoriales et les établissements publics à l'aménagement du territoire local, et notamment via :

Les maisons de services au public (MSAP) :

Les MSAP délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne pour leurs différentes formalités. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les MSAP proposent une présence humaine et des outils numériques. Le département compte 12 MSAP dont 8 bénéficient d'un concours annuel de l'État.

L'amélioration de la couverture mobile :

Le 14 janvier 2018, un accord historique a été signé entre les opérateurs de téléphonie mobile, le gouvernement et l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes).

Le dispositif « zones blanches » a été remplacé par un nouveau dispositif permettant à une équipe projet départementale de sélectionner les sites « à traiter » sur la base des cartes des opérateurs et sur la base des signalements réalisés par les maires sur la plate-forme France Mobile.

L'équipe projet s'est réunie à deux reprises. Sachant que les communes de L'Etoile, Vulvoz, Eclans Nennon et Clucy avaient déjà été prioritaires dans les dispositifs antérieurs, les choix ont été réalisés de la manière suivante :

- \* dotation 2018 : 2 sites : secteur de Chevreaux, Montagna le Reconduit, ...
- \* dotation 2019 : 4 sites : secteur de Château Chalon, Blois sur Seille, Baume les Messieurs, ...

Les subventions :

En 2018, plus de 16 millions d'euros de subventions ont été accordées aux collectivités locales. 300 projets ont été soutenus. Dès août 2018, les modalités de dépôt des demandes de subventions et de paiement ont été dématérialisées pour optimiser le processus d'attributions des aides de l'État.

Pour en savoir plus

[www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)





# Protéger les milieux naturels

*La Bienne, une rivière à protéger pour les générations futures*

**123 points relevés et  
caractérisés**

**3 arrêtés de mise en  
demeure**

En avril 2017, un plan d'action de reconquête de la qualité écologique de la rivière Bienne a été lancé en raison de fortes mortalités piscicoles constatées lors des basses eaux. Un comité de pilotage a donc été créé autour de la DDT, associant des représentants de la pêche, du parc naturel, de l'agence de l'eau, du Conseil départemental, de la DREAL....

Un recensement exhaustif des points de rejets dans la Bienne et ses affluents a été mené.

Des groupes de travail thématiques (assainissement, industrie, décharges sauvages, études, communication, agriculture) se sont réunis et le comité de pilotage a dressé un premier bilan :

Concernant les rejets repérés, les deux tiers ont été expertisés sur Morez et Saint-Claude. Les récents travaux sur les réseaux à Morez ont réduit significativement les apports polluants. D'autres sont planifiés pour Saint-Claude. Ces deux communes ont entrepris des démarches réglementaires pour contraindre les propriétaires à se relier au réseau d'assainissement collectif.

Des investigations ont été menées sur huit autres communes pour rechercher les dysfonctionnements. Le tiers des rejets restant sera expertisé en 2019.

- **Activités industrielles** : un recensement des actions passées par le PNR a été effectué. Une cartographie de la situation actuelle est en cours, en lien avec des impacts potentiels avant de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation et de mise aux normes ;

- **Décharges sauvages** : un travail de recensement auprès des archives départementales et des communes est prévu. L'objectif est la compilation des informations et une priorisation des sites des décharges.

- **Volet recherche** : une étude d'une année sur la détermination spatiale, temporelle et les modalités de déstockage des polluants dans le bassin versant de la Bienne a été lancée.

Dans ce cadre, un colloque à l'attention des élus du bassin versant sur l'état écologique de la Bienne s'est tenu le 26 mars 2019 présidé par M. le préfet.

Pour en savoir plus

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-et-nature/Eau>

# L'ETAT AU SERVICE DES JURASSIENS





## La politique de la ville

**3 contrats de ville portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'Espace Communautaire Lons Agglomération et la ville de St Claude**  
**4 Quartiers Prioritaires : les Mesnils-Pasteurs ; la Marjorie-les Mouillères ; Les Avignonnets et Chabot-Miroir**  
**87 actions soutenues portées par des associations départementales**  
**556 000 € de subventions versées en 2018**

Afin de montrer toute l'importance accordée à la Politique de la Ville comme moteur d'innovation sociale, le gouvernement a souhaité marquer les quarante ans de cette politique publique par divers événements nationaux et locaux.

Dans le Jura, un colloque consacré aux « associations, acteurs historiques de la politique de la ville » a été organisé à Dole. Il a montré toute l'importance des actions de cohésion sociale, de cadre de vie et renouvellement urbain ou de soutien à l'économie et à l'emploi, cofinancées par l'Etat avec les cosignataires des contrats de ville.

Cette rencontre, co-présidée par le sous-préfet de Dole et le Maire de la ville de Dole, a été l'occasion de souligner le fait que la politique de la ville, portée par Communauté d'Agglomération du Grand Dole, s'est toujours appuyée sur la collaboration entre des partenaires, impliqués au plus près des habitants. Les associations présentes ont ainsi pu décliner leurs actions et insister sur leur rôle fondamental d'interface opérative dans la déclinaison des politiques publiques.

Les Conseils Citoyens, instaurés par la loi du 21 février 2014, illustrent, toute l'importance donnée à « l'expertise d'usage » et leur avis est sollicité lors de toutes les instances délibératives, comités techniques ou de pilotage. Les Conseillers Citoyens du Jura se sont retrouvés en mars, à l'invitation du Conseil Citoyens des Mesnils-Pasteur pour une journée d'échanges sur leurs actions et leurs projets.

Enfin, une journée de travail départementale a été consacrée au Programme de Réussite Educative, dispositif emblématique de la politique de la ville qui offre un accompagnement scolaire et éducatif personnalisé aux enfants des Quartiers Prioritaires du département : les Mesnils-Pasteur, la Marjorie-les-Mouillères, les Avignonnets et Chabot-Miroir. Elargie à la commune des Hauts de Bienne et à la ville d'Oyonnax, venue en voisine, cette rencontre de tous les acteurs du département a été l'occasion d'échange de pratiques et source de redynamisation du dispositif.

Par delà ces actions spécifiques qui ont été conduites dans le cadre de cette année commémorative, ces rencontres ont été à chaque fois l'occasion de mesurer combien la politique de la ville est une politique publique qui ne vit que par la qualité des partenariats qu'elle mobilise.

Si sa mission essentielle est de veiller à ce que les quartiers prioritaires bénéficient à l'égal du reste du territoire des dispositions du droit commun, elle impulse aussi des actions innovantes destinées à rayonner sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en coordonnant les actions des différents ministères, en cofinçant des actions locales sur les crédits spécifiques dont elle dispose en copilotage avec les collectivités locales et en 2018 avec la Région Bourgogne Franche-Comté, la politique de la ville est un des piliers de l'action publique.

Cette année anniversaire a, ainsi, montré la vitalité du tissu associatif et l'implication des acteurs jurassiens.





## Favoriser le dialogue social

*L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social  
et à la négociation tripartite au niveau départemental*

**6 229 entreprises  
de moins de 50 salariés  
soit 97 % du total des  
entreprises**

**35 550 salariés  
concernés**

L'ordonnance du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective a notamment prévu la mise en place d'un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation tripartite au niveau départemental.

S'agissant du Jura, cet Observatoire départemental a été institué et installé le 3 mai 2018.

Il comprend, outre le représentant de la DIRECCTE, des membres désignés par les organisations professionnelles et syndicales de salariés pour un mandat de quatre ans. Son président est M. Bard, représentant de l'Union des entreprises de proximité (U2P).

L'Observatoire favorise et encourage le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Cette structure établira chaque année le bilan du dialogue social dans le Jura.

De plus, elle apporte son concours et son expertise juridique aux entreprises dans le domaine du droit social. En outre, l'Observatoire accompagne ou initie tout type d'action ayant pour finalité le développement ou la promotion du dialogue social.

Les premiers travaux de l'Observatoire jurassien ont consisté à appréhender la réforme du Comité social et économique, les nouvelles modalités et champs de la négociation dans les entreprises.

Un logo, un flyer, et un quizz ont été réalisés pour communiquer auprès des entreprises sur l'intérêt de la négociation.

L'Observatoire peut être saisi par les organisations syndicales ou professionnelles de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation.

Pour en savoir plus

[bfc-ud39.observatoire@direccte.gouv.fr](mailto:bfc-ud39.observatoire@direccte.gouv.fr)



# Maintenir l'offre scolaire

## La première convention de ruralité

## Le dédoublement des classes de CP en REP+

**1 convention de  
ruralité**

**9 communes**

**1 nouvelle école  
unique**

**10 classes**

**282 élèves**

**9 classes de CP  
dédoublées**

**109 élèves concernés**

Afin d'offrir aux élèves un enseignement de qualité, les évolutions démographiques doivent être prises en compte.

A ce titre, les conventions de ruralité, issues d'un dialogue étroit entre l'Etat et les collectivités, constituent une réponse efficace.

Signée le 24 mai 2018, la convention cadre départementale a été déclinée sur le territoire de la Communauté de communes Val d'Amour, le 28 octobre.

Les communes de Villeneuve d'Aval, Ecleux, Villers Farlay, Chamblay, Chissey sur Loue, Chatelay, Germinéy, Ounans et Vaudrey ont délibéré en faveur de la construction, à Chamblay, d'un groupe scolaire qui ouvrira à la rentrée 2020.

Cet aménagement permettra de scolariser les moins de trois ans, de favoriser l'école inclusive et de proposer un accueil périscolaire de qualité. L'Etat participera financièrement au projet.

Gage d'un engagement de qualité, le nombre de postes, est garanti, sur une période de trois ans.

De nouvelles annexes locales devraient être signées au titre de l'année 2019.

Le dédoublement des classes de CP en REP répond à l'objectif de maîtrise, à la sortie de l'école primaire, des enseignements fondamentaux.

Dans le Jura, un dispositif d'accompagnement des personnels a été mis en place. Débutant par une journée de formation en juillet 2018, il s'est poursuivi par un accompagnement individuel de chaque enseignant, des temps d'analyse de pratique, une journée de formation autour du « lire écrire ». Des observations croisées ont été réalisées entre enseignants permettant de renforcer leur expertise.

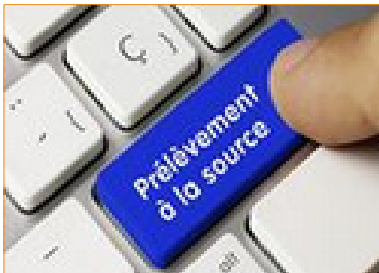
Le premier bilan est positif :

- Pour les élèves : une adaptation rapide aux attendus de l'école, un engagement dans le travail plus efficace, une véritable progression des acquisitions et des interactions plus nombreuses. Les classes sont plus propices aux apprentissages.

- Pour les enseignants : le travail d'équipe a été développé, les modalités de travail ont été modifiées et de nouveaux dispositifs de travail sont apparus : temps de co-enseignements, travail de tutorat, accompagnement personnalisé.

Pour en savoir plus

[www.education.gouv.fr/rurale-de-qualite.html](http://www.education.gouv.fr/rurale-de-qualite.html)



# Accompagner les réformes

## La réforme du prélèvement à la source

En 2018, la DGFIP a guidé les contribuables et les futurs collecteurs dans la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS) au moyen d'une communication nationale complétée par des actions locales.

Pour les employeurs, la DDFIP a organisé de nombreuses réunions et formations. Des courriers explicatifs ont été envoyés avec toute la documentation utile. Cette réforme devait se préparer, en amont dès 2018, avec notamment l'actualisation des logiciels de paie, pour être en mesure de récupérer les taux des employés et établir les déclarations PAS.

Le suivi a été particulièrement resserré pour les 700 organismes publics locaux jurassiens qui emploient près de 15 500 personnes, secteur hospitalier inclus.

En effet, pour les collectivités publiques, la réforme prévoit une nouvelle déclaration fiscale à déposer chaque mois (la déclaration PASRAU) alors que pour les entreprises, le PAS se déclare par l'intermédiaire d'une déclaration déjà existante.

La déclaration sociale nominative (DSN).

L'objectif était que toutes les collectivités, quelle que soit la taille et le nombre d'agents concernés, procèdent au prélèvement sur les fiches de paie de janvier 2019.

Pour les 150 000 foyers fiscaux du Jura, l'année 2018 a été marquée par la communication sur les avis d'impôt 2018 du taux de PAS applicable à compter de janvier 2019.

Début 2019, la DDFIP a pris en charge un afflux attendu de sollicitations car avec cette réforme :

- les particuliers peuvent signaler tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur leur taux de prélèvement,
- les bénéficiaires de réduction et crédit d'impôt ont reçu dès le 15 janvier un acompte de 60 %
- A la fin du fin de mois de janvier, les personnes imposables ont vu pour la première fois leur salaire ou retraite amputé d'un montant d'impôt sur le revenu.

**700**  
**organismes publics**  
**locaux**  
**nouveaux collecteurs**  
**de PAS pour 15 500**  
**agents**

Pour en savoir plus

[www.prelevementalasource.gouv.fr](http://www.prelevementalasource.gouv.fr)



# Garantir les contrôles des entreprises sensibles

*Les Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*

**1 500 sites industriels  
ICPE  
dont  
240 soumis au régime  
d'autorisation ou  
d'enregistrement**

**2 sites SEVESO haut**

**6 sites SEVESO bas**

**plus de 100 inspections  
par an**

Les ICPE sont des établissements industriels ou agricoles susceptibles de présenter des risques accidentels ou de provoquer des pollutions et nuisances.

Pour prévenir ces risques, l'Unité Départementale de la DREAL exerce la mission de police des ICPE sur les activités industrielles. Il s'agit de réglementer et contrôler ces établissements, sous l'autorité du préfet et du procureur.

Le Jura est un département à vocation industrielle historique, de nombreux secteurs y sont bien implantés, notamment :

- travail du bois,
- plasturgie,
- métallurgie de précision,
- agroalimentaire.

Afin de vérifier le respect de la réglementation et prévenir les risques d'accident et de pollution, une centaine de contrôles a été menée en 2018 sur les sites industriels par la DREAL donnant, s'il y a lieu à l'établissement d'un procès-verbal pour situation irrégulière ou pour non-conformité majeure.

Ces contrôles sont organisés en fonction du type d'activité, du niveau de risque présenté par les installations, des constats des précédents contrôles mais aussi des signalements reçus via des riverains, des élus locaux ou des salariés. Certains contrôles sont diligentés suite à des incidents ou suite à des accidents survenus sur les sites industriels.

Un formulaire de réclamation est d'ailleurs disponible pour signaler une nuisance ou un incident en provenance d'une installation classée (odeurs, bruits, déchets, pollutions, ...).

En parallèle, des contrôles « documentaires » sont réalisés par les inspecteurs ICPE de la DREAL sur la base de résultats d'analyses au niveau des rejets dans l'eau ou dans l'air, d'études techniques et autres déclarations obligatoires devant être réalisées par les industries ICPE.

Pour en savoir plus

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)





# Promouvoir la culture

*Nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2021  
avec les partenaires des Scènes du Jura – scène nationale*

**Scènes du Jura :**  
**un engagement de  
l'État d'environ 500  
000 €/an jusqu'en  
2021**

**Association labellisée Scènes nationales** depuis 2013, les *Scènes du Jura* proposent une programmation culturelle pluridisciplinaire et facilitent le travail de création et de recherche des artistes. L'association met en œuvre un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique.

Née d'une volonté locale, cet **établissement au modèle unique au niveau national** vise à apporter une dynamique sur plusieurs sites, autour des villes de Lons et Dole : 20 à 25 spectacles pour chacune des agglomérations. Toutefois, *Scènes du Jura* porte une **attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural.**

Ainsi, *Scènes du Jura* irriguent l'ensemble du territoire tout au long de la saison : 5 représentations à Champagnole et sa communauté de communes, 3 à Saint-Amour et sa communauté de communes, 3 à Morez, 5 pour la communauté de communes de Portes du Jura à partir de la saison 2019-2020.

Après un processus d'un an et demi (évaluation, rapport d'inspection, nombreux échanges), l'ensemble des partenaires des Scènes du Jura se sont réunis le 17 décembre autour du Préfet pour la signature de la seconde convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2021.

Le **nouveau projet culturel et artistique** s'articule autour des axes suivants :

- soutien aux auteurs dramatiques, de politique volontariste en matière d'éducation artistique et culturelle,
- développement de l'offre pour l'enfance et la jeunesse ;
- poursuite d'une programmation pluridisciplinaire, notamment en faveur du cirque et des arts dans l'espace public.

L'association disposera pour les quatre années à venir d'un budget entre 2,5 et 2,6 millions d'euros, composé à 78 % de subventions publiques. L'État s'est engagé à hauteur d'environ 500 000 € par an jusqu'en 2021.

Pour en savoir plus

<https://www.scenesdujura.com>



## LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

### Dotations de l'État aux communes et EPCI en euros (dont syndicats)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	61 549 653 €	63 393 712 €	60 034 938 €	58 000 450 €	57 940 805 €
Allocations compensatrices	7 068 825 €	7 066 945 €	5 746 600 €	7 131 231 €	7 248 793 €
DNP Dotation Nationale de Péréquation	1 797 515 €	2 003 606 €	2 150 880 €	2 155 729 €	2 133 135 €
DSI Dotation Spéciale instituteurs	14 040 €	11 232 €	11 232 €	11 232 €	8 424 €
DPEL dotation particulière élu local	1 259 550 €	1 273 836 €	1 270 905 €	1 229 230 €	1 230 408 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>71 689 582 €</b>	<b>73 749 331 €</b>	<b>69 214 555 €</b>	<b>68 527 872 €</b>	<b>68 561 565 €</b>
Fonds de compensation de TVA (FCTVA)	15 905 834 €	19 030 530 €	16 042 738 €	14 171 509 €	15 771 147 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	6 115 232 €	8 762 212 €	8 906 358 €	11 035 102 €	12 412 372 €
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)			3 381 380 €	2 348 692 €	2 361 239 €
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	800 474 €	460 634 €	1 018 454 €	1 470 292 €	2 261 239 €
<b>Total Investissement</b>	<b>22 821 540 €</b>	<b>28 253 376 €</b>	<b>29 348 930 €</b>	<b>29 025 595 €</b>	<b>32 750 635 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>94 511 122 €</b>	<b>102 002 707 €</b>	<b>98 563 485 €</b>	<b>97 553 467 €</b>	<b>101 312 200 €</b>

### Dotations de l'État au Conseil départemental en euros

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	52 873 670 €	49 269 333 €	45 518 446 €	41 426 629 €	41 413 379 €
Allocations compensatrices	4 516 725 €	3 696 475 €	3 351 570 €	2 969 737 €	2 960 044 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>57 390 395 €</b>	<b>52 965 808 €</b>	<b>48 870 016 €</b>	<b>44 396 366 €</b>	<b>44 373 423 €</b>
Dotation globale d'équipement (DGE)	1 518 836 €	1 828 369 €	1 492 175 €	1 274 783 €	661 043 €
Fonds de compensation de TVA (FCTVA)	6 238 757 €	5 641 440 €	5 718 831 €	4 317 730 €	4 289 838 €
<b>Total Investissement</b>	<b>7 757 593 €</b>	<b>7 469 809 €</b>	<b>7 211 006 €</b>	<b>5 592 513 €</b>	<b>4 950 881 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>65 147 988 €</b>	<b>60 435 617 €</b>	<b>56 081 022 €</b>	<b>49 988 879 €</b>	<b>49 324 304 €</b>

### Autres concours financiers de l'État à destination du territoire jurassien

	2014	2015	2016	2017	2018
En soutien aux associations (FDVA)					179 500 €
Au titre de la cohésion sociale	6 318 152 €	7 671 520 €	9 479 917 €	10 213 644 €	10 928 508 €
Crédits égalité femmes-hommes			52 540 €	62 000 €	79 000 €
Pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)	8 312 956 €	5 634 345 €	4 243 055 €	7 006 905 €	5 669 983 €
En solidarité et reconnaissance aux anciens combattants	190 760 €	254 010 €	212 550 €	171 814 €	171 498 €
Insertion par l'Activité Economique (IAE)	6 281 678 €	6 373 127 €	6 846 156 €	6 883 061 €	7 245 872 €
Pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (DPV + BOP 147)	326 400 €	521 500 €	398 598 €	368 873 €	360 000 €
Appui Mutations Economiques (AME)			189 052 €	130 321 €	39 427 €
Activité partielle			922 414 €	543 572 €	455 986 €
Allocation Temporaire Dégressive (ATD)			21 770 €	10 776 €	19 335 €
Contrats aidés PEC					572 111 €
Entreprises Adaptées (EA)	499 735 €	475 744 €	499 834 €	504 486 €	517 881 €
Garantie Jeunes				220 287 €	142 400 €
Gestion Prévisionnelle Emploi Compétences Territoriales				90 000 €	41 000 €
Missions locales (MILO NORD/MILO SUD)	794 360 €	753 214 €	702 787 €	708 801 €	668 299 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22 724 041 €</b>	<b>21 683 460 €</b>	<b>23 568 673 €</b>	<b>26 914 540 €</b>	<b>27 090 800 €</b>

## LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE JURA

<p style="text-align: center;">Préfecture du Jura 8 rue de la préfecture 39000 Lons-le-Saunier Tel : 03.84.86.84.00 <a href="mailto:prefecture@jura.gouv.fr">prefecture@jura.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre 7, Place de l'Ancien Collège 39000 Lons le Saunier Tel : 03.84.24.09.08 <a href="mailto:sec.sd39@onacvg.fr">sec.sd39@onacvg.fr</a></p>
<p style="text-align: center;">Sous-préfecture de Dole 23 place de la sous-préfecture 39100 Dole Tel : 03.84.79.44.00 <a href="mailto:sp-dole@jura.gouv.fr">sp-dole@jura.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Direction départementale des territoires 4, Rue du Curé Marion 39015 Lons-le-Saunier Tél : 03.84.86.80.00 <a href="mailto:ddt@jura.gouv.fr">ddt@jura.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;">Sous-préfecture de Saint-Claude 1 rue de la sous-préfecture 39200 Saint-Claude Tel : 03.84.41.32.11 <a href="mailto:sp-secretariat-saint-claude@jura.gouv.fr">sp-secretariat-saint-claude@jura.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations 8 rue de la préfecture 39000 Lons-le-Saunier Tél : 03.63.55.83.00 <a href="mailto:ddcspp@jura.gouv.fr">ddcspp@jura.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;">Direction régionale des affaires culturelles</p> <p>Site de Dijon : Hôtel Chartraire de Montigny 39 rue Vannerie BP 10578 - 21005 Dijon CEDEX Tél : 03.80.68.50.50</p> <p>Site de Besançon : Hôtel de Magnoncourt 7 rue Charles Nodier - 25043 Besançon CEDEX Tél. : 03.81.65.72.00 <a href="mailto:contact.bfc@culture.gouv.fr">contact.bfc@culture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Direction départementale des finances publiques 8 avenue Thurel BP 640 39021 Lons-le-Saunier Cedex Tel :03.84.35.15.00 <a href="mailto:ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr">ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;">UDAP du Jura 8 avenue Thurel 39000 Lons-le-Saunier Tél : 03.84.35.13.51 <a href="mailto:udap39@culture.gouv.fr">udap39@culture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bourgogne Franche-Comté 165 Avenue Paul Seguin CS 40372 39016 Lons-le-Saunier Cedex Tél : 03.63.01.73.00 <a href="mailto:bfc-ud39.direction@direccte.gouv.fr">bfc-ud39.direction@direccte.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;">Groupement de gendarmerie départementale Quartier Bouffez 51 avenue Camille Prost 39000 Lons-le-Saunier Tel : 03.84.35.86.04 <a href="mailto:sc.ggd39@gendarmerie.interieur.gouv.fr">sc.ggd39@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement 165 avenue Paul Seguin 39000 Lons-le-Saunier Tél. : 03.84.87.30.35 <a href="mailto:ud39.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr">ud39.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;">Direction départementale de la sécurité publique 6, avenue du 44ème RI 39000 Lons-le-Saunier Tel : 03.84.35.17.10</p>	<p style="text-align: center;">Délégation départementale Agence régionale de santé 24, rue des Ecoles 39000 Lons-le-Saunier Tél : 03.84.86.83.02 <a href="mailto:ars-bfc-dcpt-dd39@ars.sante.fr">ars-bfc-dcpt-dd39@ars.sante.fr</a></p>



## DÉFINITION DES SIGLES

<b>CADA</b>	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
<b>CPH</b>	Centre provisoire d'hébergement
<b>DDCSPP</b>	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
<b>DDFIP</b>	Direction départementale des finances publiques
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires
<b>DGFIP</b>	Direction générale des finances publiques
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>DREAL</b>	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>MSA</b>	Mutualité sociale agricole
<b>ONF</b>	Office national des forêts
<b>PASRAU</b>	Prélèvement à la source pour les revenus autres
<b>UNSS</b>	Union nationale du sport scolaire



## Contact :

Préfecture du Jura  
8 Rue de la Préfecture, 39000 Lons-le-Saunier

03 84 86 84 00

Retrouvez l'ensemble des rapports d'activités  
des services de l'État dans le Jura  
sur le site Internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)



@Prefet39



@Prefet39



@Prefet39



03 84 86 84 00



@jura.gouv.fr